Nations Unies ESCAP/81/5

Conseil économique et social

Distr. générale
31 janvier 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable*

Note du secrétariat

Résumé

Le *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers* est axé sur les nouveaux programmes d'action destinés à promouvoir le développement durable des pays en situation particulière, c'est-à-dire les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Bien que ces pays aient progressé dans la mise en œuvre des programmes d'action précédents, il reste encore beaucoup à faire dans plusieurs domaines de travail essentiels, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de production et de la résilience économique, sociale et environnementale.

Le rapport, dont on trouvera un résumé dans le présent document, fait un tour d'horizon complet des nouveaux programmes d'action internationaux, décrivant la manière dont ils cadrent avec les objectifs de développement durable et s'inspirent des enseignements tirés des programmes d'action précédents et des mécanismes de soutien disponibles. Il met en évidence les défis et les stratégies liés à la mise en œuvre et décrit le rôle de la communauté internationale dans l'aide apportée aux pays en situation particulière pour réaliser les programmes d'action et relever efficacement les défis de développement qui leur sont propres. Il souligne également comment le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique peut aider ces pays.

La Commission est invitée à examiner l'analyse et les recommandations figurant dans le présent document et à fournir des orientations au secrétariat concernant ses activités futures dans ce domaine.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

I. Introduction

1. Les pays en situation particulière sont un groupe hétérogène de pays confrontés à des vulnérabilités spécifiques et des défis de développement uniques. Cette catégorie, qui rassemble les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, concerne 30 des 53 membres et 7 des 9 membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (voir figure). La population souvent peu nombreuse et les marchés intérieurs restreints de ces pays entravent la viabilité des secteurs productifs et la capacité à bénéficier d'économies d'échelle. L'éloignement géographique des principaux centres économiques empêche nombre de ces pays d'accéder aux marchés régionaux.

Pays en situation particulière en Asie et dans le Pacifique

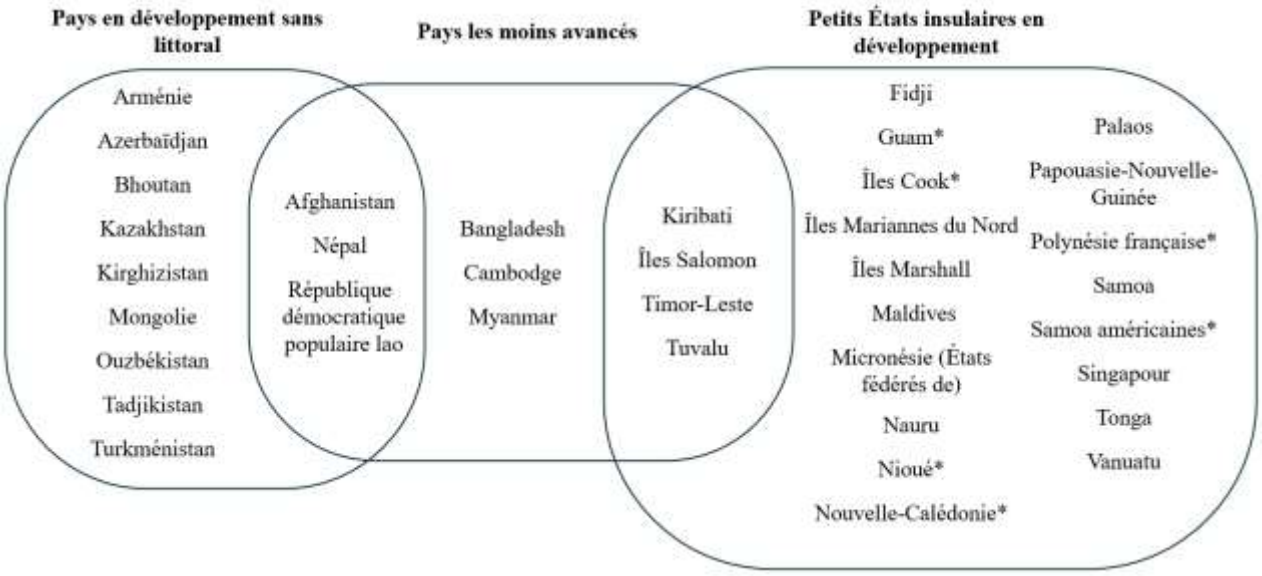

Remarque : l'astérisque (*) signale les membres associés de la Commission.

2. Compte tenu de leur topographie et de leur situation géographique, de nombreux pays en situation particulière sont vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et gravement affectés par la dégradation de l'environnement. Malgré les efforts accomplis, les indicateurs sociaux de nombreux pays en situation particulière restent inférieurs à la moyenne régionale. Plusieurs de ces pays sont en outre en conflit ou ne sont sortis d'un conflit que relativement récemment. Par conséquent, ces pays, qui comptent pour 60 % des membres de la Commission et 9 % de la population de la région, ne représentent que 3 % du produit intérieur brut (PIB) et du commerce de biens et de services de la région.

3. Au cours des dernières décennies, la communauté internationale a soutenu le développement des pays en situation particulière par des programmes d'action ciblés en complément des programmes de développement mondiaux à plus grande échelle. Toutefois, le paysage mondial évolue et les effets toujours plus graves des changements climatiques et de l'instabilité géopolitique exigent de renouveler l'attention portée à la résilience et à la transformation.

4. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés[1], le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente[2] et le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034[3] mettent en lumière les nouvelles réalités, notamment l'importance de la transition numérique et la nécessité d'améliorer la résilience et la transformation verte.

5. La réussite de la mise en œuvre de ces programmes est essentielle pour que les pays en situation particulière surmontent les difficultés de développement qui leur sont propres et accélèrent les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable. On trouvera dans le présent document un résumé du *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable*, qui donne une vue d'ensemble des nouveaux programmes d'action internationaux et de leurs répercussions sur la région et propose des priorités stratégiques.

6. Dans le présent document, la section II est consacrée au programme d'action en faveur des pays les moins avancés, la section III au programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement et la section IV au programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral. On trouvera dans chaque section une évaluation de l'exécution du programme d'action précédent et un examen des enseignements à retenir ; une évaluation de l'alignement du programme d'action sur les objectifs de développement durable afin de déterminer où et comment des synergies peuvent être créées et une compilation des principaux défis et stratégies de mise en œuvre, présentant les rôles de la communauté internationale, notamment du secrétariat de la Commission. Dans la section V, des recommandations transversales et des pistes pour un soutien international sont présentées, l'accent étant mis sur le rôle du secrétariat.

II. Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

A. Évaluation et enseignements tirés du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

7. Les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ont réussi à réduire significativement la pauvreté, ainsi qu'à faire augmenter de manière notable le PIB, qui a crû de 5,2 % par an en moyenne, au cours de la période couverte par le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Les Maldives, le Samoa et Vanuatu sont notamment sortis de la catégorie des pays les moins avancés au cours de cette période. Le Bhoutan a été reclassé en 2023, et le Bangladesh, le Cambodge, les Îles Salomon, le Népal et la République démocratique populaire lao devraient être reclassés dans les années à venir. Malgré ces réussites, plusieurs difficultés subsistent, comme les capacités productives limitées, le manque de diversification des exportations et la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes. De plus, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a annulé de nombreuses avancées en faisant progresser la pauvreté et en retardant le reclassement de certains pays.

[1] Résolution 76/258 de l'Assemblée générale, annexe.

[2] Résolution 78/317 de l'Assemblée générale, annexe.

[3] Résolution 79/233 de l'Assemblée générale, annexe.

8. Trois enseignements clefs sont ressortis de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Premièrement, en ce qui concerne la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, l'accent devrait être mis sur la garantie d'une transition sans heurt et le renforcement de la résilience aux chocs externes plutôt que de simplement veiller au respect des critères de reclassement. Il s'agit d'un élément particulièrement important aujourd'hui dans la mesure où 9 des 10 pays les moins avancés de la région ont rempli les critères de reclassement. Deuxièmement, tous les pays les moins avancés n'ont pas pu tirer parti des mécanismes de soutien international conçus pour eux. Par exemple, si le Bangladesh, le Cambodge et le Myanmar ont profité d'un accès préférentiel au commerce pour dynamiser l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre, d'autres pays, comme l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal, ont enregistré de faibles taux d'utilisation. Cette différence souligne qu'il importe d'adapter les mesures de soutien international aux besoins uniques de chaque pays. Troisièmement, l'efficacité des programmes d'action ultérieurs pourrait être améliorée en arrêtant des cibles plus faciles à mesurer et en les alignant étroitement sur les objectifs de développement durable afin de générer des effets à long terme.

B. Principales caractéristiques du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

9. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui couvre la période 2022-2031, fait fond sur les activités inachevées du Programme d'action d'Istanbul afin d'aider les pays les moins avancés à sortir de cette catégorie de manière durable et irréversible. Même s'il conserve nombre des priorités du programme d'action précédent, comme l'éradication de la pauvreté, l'essor du commerce et le développement du capital humain, le Programme d'action de Doha met fortement l'accent sur la transition numérique afin de garantir que les pays les moins avancés disposent des outils pour participer à une économie mondiale qui évolue rapidement. La résilience aux changements climatiques et les partenariats visant à renforcer les capacités productives à long terme occupent également une large place pour permettre à ces pays de résister aux chocs externes.

10. Le Programme d'action de Doha prévoit un plus grand nombre d'indicateurs quantifiables : 16 cibles peuvent être mesurées, contre 5 dans le programme d'action précédent, ce qui permet un suivi plus efficace des progrès. Il fait également référence à plusieurs initiatives et mécanismes, comme le Mécanisme de soutien au reclassement durable et le Programme d'appui aux investissements en faveur des pays les moins avancés, et prévoit la création d'une université en ligne. En ce qui concerne le suivi, il spécifie que des examens biennaux doivent être réalisés par les commissions régionales. Les conclusions de ces examens serviraient de contributions aux processus mondiaux de suivi et d'examen, garantissant ainsi que les perspectives régionales soient intégrées au dialogue plus large sur le développement des pays les moins avancés. Dans le cas de l'Asie et du Pacifique, un premier examen a eu lieu à Phnom Penh en décembre 2024.

C. Défis et stratégies de mise en œuvre

11. Malgré la priorité accordée à la transformation structurelle dans le précédent programme d'action, les pays les moins avancés de la région continuent d'être à la traîne dans le renforcement des capacités productives et des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Les investissements dans les infrastructures numériques restent insuffisants, ce qui limite la capacité de ces pays de tirer parti de la technologie pour la croissance. De plus, la diversification des exportations et l'intégration au commerce mondial restent inadéquates, ce qui pose un risque pour la résilience

économique. Si l'adoption des technologies numériques a bien accéléré pendant la pandémie de COVID-19, une grande partie de la population continue d'être marginalisée, limitant ainsi les possibilités du commerce des services numériques et de la gouvernance électronique[4]. Dans ces conditions, les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique ne représentent que 0,3 % des exportations régionales totales de services numériques, ce qui témoigne de la sous-utilisation des possibilités offertes par le numérique.

12. De plus, les pays les moins avancés continuent d'être affectés de manière disproportionnée par les chocs externes. La pandémie de COVID-19, qui a dévasté les systèmes de soins de santé et mis à rude épreuve les ressources publiques, a retardé les progrès dans le domaine de l'éducation de qualité et souligné l'importance des régimes de protection sociale. Par ailleurs, les conséquences de plus en plus lourdes des changements climatiques ont mis en lumière qu'il était nécessaire d'investir significativement dans les mesures d'atténuation et d'adaptation. Néanmoins, l'accès au financement de l'action climatique reste limité et inégal : les pays les moins avancés ne reçoivent que 12 % des décaissements totaux du Fonds vert pour le climat, ce qui souligne la nécessité de simplifier les procédures d'accès et d'améliorer le support technique.

13. Alors que le Programme d'action de Doha vise à répondre à ces priorités, l'efficacité de sa mise en œuvre au niveau national pourrait être améliorée en privilégiant les objectifs alignés sur les plans nationaux de développement, dans des domaines tels que la transformation numérique, la résilience aux changements climatiques et la diversification de l'économie en particulier. Pour éviter la duplication des activités et libérer les synergies, les mécanismes existants de renforcement des capacités, d'apprentissage par les pairs et de suivi et d'évaluation, comme les examens nationaux volontaires, pourraient être utilisés.

14. Ces efforts nationaux pourraient être complétés par l'assistance technique offerte par le secrétariat dans des domaines tels que la protection sociale, la transition numérique et les négociations commerciales pour les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Par exemple, pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique et partager les bonnes pratiques relatives à l'amélioration des systèmes de protection sociale, le secrétariat a mis au point un modèle de microsimulation pour aider les gouvernements à prévoir les effets des transferts en espèces sur les résultats économiques. De plus, le secrétariat peut se servir de son expertise transversale dans les changements climatiques et la protection sociale pour faciliter l'intégration politique, dans l'objectif de renforcer la résilience des personnes face aux effets des changements climatiques. En ce qui concerne le financement, l'appui fourni par le secrétariat dans le cadre d'un programme d'accélération des obligations durables au Cambodge, qui a compris une assistance technique pour obtenir le financement de projets verts dirigés par le secteur privé, peut être répété. Le secrétariat fournit aux pays en train d'être reclassés un appui pratique dans la formulation de stratégies de transition sans heurt pour mitiger les effets du reclassement. En outre, le secrétariat dispose d'un outil en ligne, l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale, qui peut servir aux pays en train de sortir de la catégorie des pays les moins avancés à évaluer l'effet de l'augmentation des droits de douane suite à la fin du traitement préférentiel.

[4] Par exemple, alors que le taux d'utilisation d'Internet dans les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique était de 54,4 % en 2022, le taux de pénétration du haut débit n'était que de 2,43 abonnements pour 100 personnes.

III. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente

A. Évaluation et enseignements tirés des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

15. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui ont couvert la période 2014-2023, avaient pour objectif de réduire les vulnérabilités des petits États insulaires en développement en mettant l'accent sur la diversification économique, l'adaptation aux changements climatiques et le développement social. Si les Orientations de Samoa ont effectivement permis de sensibiliser aux défis spécifiques de ces pays et d'accroître les flux de financement de l'action climatique, elles n'ont entraîné qu'une transformation structurelle et une diversification économique limitées, de nombreux petits États insulaires en développement continuant à s'appuyer sur des bases économiques étroites en raison d'une combinaison de contraintes liées à la capacité institutionnelle et d'obstacles géographiques. La fragmentation de l'application des politiques, le sous-investissement dans le capital humain et dans la science, la technologie et l'innovation et le manque de marge de manœuvre budgétaire pour les investissements publics à long terme ont entravé le développement des capacités productives. Des facteurs aggravants, comme l'isolement géographique et la population peu nombreuse et dispersée, limitent les économies d'échelle et font augmenter les coûts du commerce. Pour faire face à ces contraintes, il faut des stratégies novatrices et adaptées au contexte, notamment en ce qui concerne l'exploitation de l'économie bleue, l'amélioration de la connectivité numérique et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques pour soutenir le développement durable.

16. Récemment, les perspectives modestes de croissance du PIB des petits États insulaires en développement ont été assombries par des catastrophes naturelles et des perturbations géopolitiques. Selon les évaluations thématiques, même si les investissements dans l'éducation et la gestion des risques de catastrophe ont augmenté au cours de la décennie couverte par les Orientations de Samoa, les taux élevés de chômage et de maladies non transmissibles ainsi que l'inadéquation de la protection sociale ont persisté. De plus, le manque de cibles quantifiables et d'un cadre de suivi solide a compliqué la mise en œuvre et le suivi.

17. Ces enseignements mettent en lumière la nécessité d'adopter des cibles mesurables, de donner la priorité aux efforts de renforcement de la résilience et de consolider les partenariats. Les domaines prioritaires ci-après ont été arrêtés pour guider l'action future : a) revitaliser l'économie ; b) réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience ; c) protéger la biodiversité ; d) renforcer les capacités en matière de données et les capacités institutionnelles ; e) promouvoir les communautés inclusives.

B. Principales caractéristiques du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement

18. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement est centré sur le renforcement de la résilience économique, la promotion de sociétés sûres et saines, la garantie d'un avenir durable et la protection de l'environnement. Il prévoit 133 mesures dans deux sections. La première section définit quatre priorités : bâtir des économies résilientes ; favoriser des sociétés sûres, saines et prospères ; un avenir sûr ; protection de

l'environnement et durabilité de la planète. La deuxième section dresse la liste de 10 priorités centrées sur la résilience économique, la productivité, l'action climatique, le financement et l'utilisation des technologies et des données.

19. Les concepts de résilience et de vulnérabilité ayant évolué depuis l'élaboration des Orientations de Samoa, le Programme d'Antigua-et-Barbuda introduit l'idée d'utiliser un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour la soutenabilité de la dette et l'aide au développement. En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, il comporte un appel à des examens annuels des progrès au forum politique de haut niveau pour le développement durable et à des examens régionaux biennaux des progrès accomplis devant être menés par les commissions régionales. De plus, l'accent est davantage mis sur la résilience économique grâce aux services de l'économie numérique, la transformation numérique et le financement de l'action climatique. Centré sur les partenariats, l'adoption des technologies et le renforcement des capacités, le Programme d'Antigua-et-Barbuda vise à répondre aux défis structurels auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés et à renforcer leurs capacités d'adaptation à long terme.

C. Défis et stratégies de mise en œuvre

20. La concrétisation des engagements pris dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda demandera de surmonter des défis de mise en œuvre de taille dans les domaines du financement, du capital humain, de la résilience face aux changements climatiques et de la transition numérique. Une des principales préoccupations concerne la mobilisation de l'aide et de l'investissement, les ressources mondiales étant de plus en plus orientées vers d'autres crises. En outre, il reste difficile d'attirer les investissements privés en raison du coût élevé du commerce et les risques climatiques pèsent sur le financement des infrastructures.

21. La crise climatique pose un défi considérable aux petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique, qui subissent chaque année d'importantes pertes dues aux catastrophes, aggravées par une faible couverture d'assurance. La population peu nombreuse et l'isolement géographique de ces États limitent également leur capacité à fournir des services publics. Bien que l'émigration des ouvriers qualifiés grâce aux programmes d'emploi saisonnier permet à plusieurs pays de recevoir des envois de fonds considérables, ces programmes risquent également d'entraîner un exode des cerveaux, et par là même une pénurie de main-d'œuvre qui précarise les économies locales.

22. La diversification du commerce reste un défi, car les exportations de marchandises traditionnelles sont concentrées sur un nombre limité de produits, ce qui entrave la résilience de l'économie. Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures et des compétences numériques restreint la possibilité de diversification grâce au commerce électronique et aux services pouvant être fournis par voie numérique. Pour veiller à ce que les contraintes en termes de capacités ne freinent pas les progrès, il est essentiel que chaque État hiérarchise par ordre d'importance les mesures prévues dans le Programme d'Antigua-et-Barbuda selon leurs besoins spécifiques et que les progrès soient suivis efficacement.

23. Un certain nombre d'initiatives nationales sont nécessaires pour régler les problèmes de développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Sur le front institutionnel, compte tenu des interconnexions entre les politiques relatives à l'aide, au financement, aux infrastructures, au tourisme, au commerce et à la pêche nécessaires au développement durable, il serait essentiel de renforcer le rôle des entités de

coordination en ce qui concerne les priorités qui se chevauchent pour réduire le cloisonnement des politiques et tirer parti des synergies. De plus, il est crucial de mener des réformes visant à attirer les investissements privés dans des secteurs tels que les communications et les services numériques. Il est tout aussi crucial de mettre la législation à jour pour améliorer le climat des affaires, renforcer la soutenabilité de la dette et se pencher sur des solutions novatrices comme les obligations vertes. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle est un outil utile permettant d'illustrer les vulnérabilités uniques des petits États insulaires en développement et de les aider à mobiliser plus efficacement l'appui des donateurs. En outre, il est primordial de renforcer la résilience climatique grâce à des initiatives élargies de transition vers les énergies renouvelables et des systèmes améliorés de réduction des risques de catastrophe. L'économie numérique offre un potentiel remarquable de diversification économique, mais pour ce faire, il faut investir dans les infrastructures, la formation et les cadres réglementaires numériques afin d'assurer la sécurité des transactions numériques et des options de paiement moins onéreuses. Enfin, les petits États insulaires en développement devraient se concentrer sur la promotion du tourisme durable et l'amélioration de la gestion de la pêche grâce à la coordination internationale, tout en alignant leurs mesures prises au titre du Programme d'Antigua-et-Barbuda sur les objectifs de développement durable, entre autres, afin de faire venir l'aide internationale et de réduire la charge de travail liée à l'établissement de rapports.

24. Pour renforcer les capacités des petits États insulaires en développement, le secrétariat a lancé des initiatives dans des domaines comme le financement, la réduction des risques de catastrophe et les solutions de dématérialisation. Par exemple, l'assistance technique fournie aux Maldives dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'expérimentations réglementaires pour tester les solutions de technologie financière pourrait être transposée à d'autres petits États insulaires en développement. Le secrétariat apporte également son appui à l'initiative « Alertes précoces pour tous » en offrant une expertise technique à l'élaboration d'analyses de projection du climat et des risques, en mettant l'accent sur les secteurs critiques dans les pays cibles. En outre, le secrétariat fait la promotion de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information comme moyen de dynamiser la collaboration multipartite visant à améliorer la connectivité numérique et la résilience à l'échelle régionale.

IV. Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034

A. Évaluation et enseignements tirés du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

25. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a eu des résultats mitigés dans l'ensemble des 12 pays en développement sans littoral asiatiques. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne les cadres stratégiques de transit et l'intégration régionale, ils ont été freinés par des problèmes de mise en œuvre et d'infrastructure. Les améliorations apportées à l'accessibilité des réseaux ferrés, des ports secs et des technologies de l'information et de la communication ont été neutralisées par la persistance de lacunes dans les infrastructures de transport en ce qui concerne la qualité des routes, l'harmonisation de l'écartement des voies ferrées et les coûts élevés du numérique. Alors que l'accès à l'électricité est presque universel dans la plupart des pays, l'adoption des énergies renouvelables est restée faible, sauf au Bhoutan et au Népal.

26. En 2023, la part des pays en développement sans littoral asiatiques dans le commerce mondial des marchandises est restée inférieure à 1 %, avec une diversification limitée des exportations et des coûts élevés de commerce et de transit. Les progrès de la facilitation du commerce ont été mitigés ; certains pays ont progressé dans la modernisation de leurs douanes, tandis que d'autres sont restés à la traîne. La transformation économique a été limitée par la taille modeste des secteurs manufacturiers et la dépendance aux produits primaires. Globalement, la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a été freinée par la faiblesse de la mobilisation des recettes nationales, l'irrégularité de l'apport d'aide et la fragilité des investissements étrangers directs. La pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques ont encore freiné les progrès du commerce, du transit et de la transformation économique.

27. Plusieurs enseignements clefs ont été tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 : a) la mobilisation des ressources reste une contrainte importante dans tous les domaines prioritaires, ce qui souligne qu'il est nécessaire d'accroître le financement du développement et de le rendre plus efficace ; b) l'application des accords internationaux, en particulier ceux liés aux politiques relatives au transit, continue de représenter un problème de taille. De plus, les progrès sont entravés par l'incapacité à appliquer pleinement et effectivement les accords de coopération régionaux et sous-régionaux, ce qui met en lumière l'importance de systèmes logistiques efficaces et de la mise en œuvre effective des politiques ; c) le développement des infrastructures de transport est freiné par l'inadéquation du financement ; d) une infrastructure numérique adéquate et un soutien à l'adoption de nouvelles technologies, telles que la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, sont cruciaux pour le développement de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication ; e) l'amélioration des régimes douaniers est importante pour réduire les coûts élevés du commerce ; f) une transformation économique structurelle limitée nécessite de mettre davantage l'accent sur la sophistication et la diversification des exportations.

28. En termes de suivi, même si les pays en développement sans littoral ont activement et régulièrement réalisé des examens du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, un suivi et un examen cohérents par toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de transit et de développement, seront bénéfiques à la mise en œuvre efficace du Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034.

B. Principales caractéristiques du Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034

29. Le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 comporte cinq domaines prioritaires, définis sur la base des éléments des six priorités du programme d'action précédent. Le premier domaine prioritaire (transformation structurelle et science, technologie et innovation) est centré sur le développement des capacités productives, la croissance du secteur privé, les avancées technologiques et l'industrialisation. Le deuxième (commerce, facilitation du commerce et intégration régionale) vise à relever les défis du commerce international, à rationaliser les procédures commerciales et à renforcer la coopération régionale. Le troisième domaine prioritaire (transit, transport et connectivité) est centré sur les infrastructures de transport en transit, la connectivité numérique et l'accès à l'énergie et le rôle interconnecté qu'ils jouent dans la promotion de l'intégration régionale et du commerce. Le quatrième domaine prioritaire (renforcement des capacités d'adaptation et de

la résilience par rapport aux changements climatiques et aux catastrophes) ne figurait pas dans le programme d'action prioritaire. Il répond aux problèmes liés aux changements climatiques et aux catastrophes et couvre des aspects cruciaux comme l'adaptation, la réduction des risques de catastrophe, le financement de l'action climatique, la résilience des infrastructures, les pertes et les dommages et l'appauvrissement de la biodiversité. Dans le cinquième domaine prioritaire (moyens de mise en œuvre), le rôle des parties prenantes est clairement défini et l'accent est mis sur le besoin de réaliser des examens aux niveaux national, régional et mondial.

30. Les nouveaux éléments du Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 sont les suivants : une définition claire des sous-domaines prioritaires accompagnés de cibles ; l'intégration de l'allègement de la dette et du financement à des conditions favorables comme sources essentielles de financement ; la priorité donnée à l'intégration des questions transversales, telles que l'égalité des sexes et les droits des enfants et des personnes handicapées ; la demande faite aux commissions régionales d'entreprendre des examens régionaux biennaux et de soumettre des rapports analytiques sur sa mise en œuvre.

C. Défis et stratégies de mise en œuvre

31. Il existe de grandes disparités dans les résultats obtenus au titre des domaines clefs entre les 12 pays en développement sans littoral asiatiques. Par exemple, si l'ensemble de ces pays ne représentent collectivement que 1,2 % du commerce mondial des marchandises, ce qui reflète des progrès limités en matière de facilitation des échanges et d'intégration régionale, les structures économiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Même si le taux d'accès à l'électricité est élevé dans la plupart de ces pays, les disparités en termes de consommation d'énergie renouvelable persistent. Des variations importantes existent également dans la distribution du financement de l'action climatique, de l'aide publique au développement, de l'aide pour le commerce et des investissements étrangers directs. Ces disparités mettent en lumière la nécessité d'interventions et d'allocations de ressources sur mesure pour que le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 réponde efficacement aux besoins et aux défis spécifiques de chaque pays.

32. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 comprennent notamment les répercussions de la COVID-19 qui se font encore sentir, les tensions géopolitiques régionales et les contraintes financières persistantes. Le manque de capacités dans le secteur public et le secteur privé freine encore plus les progrès. Les limitations du suivi et de l'évaluation, découlant de l'impossibilité de mesurer les cibles et de l'insuffisance des données, posent des problèmes supplémentaires. Le surendettement, la faiblesse des systèmes bancaires et les difficultés à mobiliser les ressources intérieures restent également des préoccupations de taille. En outre, l'intégration concrète du Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 dans les plans et politiques nationaux reste un défi.

33. Pour relever ces défis au niveau national, il faut une stratégie de mise en œuvre structurée, comprenant une feuille de route avec des interventions spécifiques, des ressources et des délais adaptés à chaque pays. Les examens nationaux annuels amélioreront le suivi et l'appropriation du programme par le pays. Un appui ciblé, accompagné de stratégies sur mesure et d'efforts de mobilisation des ressources, devrait être fourni aux pays à la traîne dans les domaines prioritaires. L'alignement des indicateurs du Programme d'action en

faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et l'adoption d'objectifs échelonnés amélioreront la mesurabilité, faciliteront les examens systématiques et permettront des ajustements en temps voulu. La mobilisation des ressources financières et la participation du secteur privé, associées à l'assistance technique offerte par les partenaires de développement, sont essentielles. Il est également essentiel de combler les lacunes en matière de données en renforçant les capacités des autorités statistiques et en consolidant les écosystèmes de données pour assurer un suivi et une mise en œuvre efficaces.

34. La coopération régionale visant à supprimer les obstacles à l'intégration grâce au dialogue, à l'harmonisation des procédures et à la mobilisation de l'appui international sera essentielle pour surmonter les défis liés à l'enclavement. À cet égard, le secrétariat a dirigé des activités de promotion de la coopération régionale sur les enjeux du transport en créant des normes et en coordonnant le développement des infrastructures de transport régionales par l'intermédiaire de conférences ministérielles et des Accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, le Réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs. Le secrétariat facilite également le passage au numérique du commerce transfrontière au moyen de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et propose des programmes de renforcement des capacités sur les politiques et les négociations relatives au commerce numérique. En outre, le secrétariat soutient la connectivité énergétique durable et le développement des systèmes électriques par l'intermédiaire du cadre pour l'établissement de couloirs d'énergie verte afin d'aligner les systèmes énergétiques sur les objectifs de développement durable.

V. Rôle de la communauté internationale

35. Au-delà des défis spécifiques décrits ci-dessus, la communauté internationale joue un rôle essentiel en s'attaquant aux questions transversales – telles que les ressources financières limitées et la nécessité d'une transformation numérique et d'une action climatique urgente – et en encourageant les partenariats et la coordination entre les pays en développement sans littoral et avec les partenaires de développement. Il faut pour cela adopter une approche multidimensionnelle impliquant le soutien financier, le renforcement des capacités, le plaidoyer stratégique, le transfert de technologie, le partage des connaissances et la mise en place de normes.

36. La mobilisation des ressources financières reste une priorité des trois groupes de pays en situation particulière, les institutions financières internationales et régionales, les donateurs bilatéraux et les mécanismes multilatéraux étant appelés à fournir une assistance de qualité et en temps voulu. Cependant, des difficultés subsistent, notamment le retard des décaissements, les engagements qui ne sont pas respectés et les processus complexes de demande, et freinent les progrès. Les pays développés ont été instamment invités à honorer leurs engagements consistant à consacrer entre 0,15 et 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. De plus, l'engagement de la communauté internationale consistant à mobiliser collectivement 300 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique dans les pays en développement, convenu lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est essentiel pour soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation et les systèmes d'alerte précoce. L'allègement et la restructuration de la dette sont également cruciaux pour les pays lourdement endettés. La simplification des procédures d'aide et l'accès au financement à

des conditions favorables sont importants pour la soutenabilité de la dette et le développement à long terme des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le renforcement des capacités pour mettre au point des projets pouvant être financés et émettre des obligations vertes, sociales et durables peut favoriser la diversité des instruments de financement. Le secrétariat peut aider les gouvernements à adopter des cadres stratégiques afin d'émettre des obligations de ce type et fournir des recherches et une assistance technique à l'élaboration de feuilles de route nationales de financement viable.

37. L'amélioration de l'accès aux technologies modernes et aux outils novateurs, ainsi que la capacité à en tirer parti, permettra à ces pays d'accélérer la transformation numérique. La promotion de la desserte numérique dans les zones rurales est cruciale pour réduire la fracture numérique, en particulier dans les pays les moins avancés. En encourageant la collaboration et en investissant dans les infrastructures et les compétences numériques avec l'appui de la communauté internationale, ces pays peuvent encore accélérer cette transformation. Des initiatives comme l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) peuvent servir à faire progresser la connectivité numérique régionale et la résilience.

38. La lutte contre les changements climatiques et le renforcement de la résilience sont reconnus comme des priorités essentielles dans les trois programmes d'action. Outre la concrétisation de l'engagement susmentionné consistant à consacrer 300 milliards de dollars au financement de la lutte contre les changements climatiques, le soutien apporté par la communauté internationale à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'adaptation nationaux, y compris des mesures d'adaptation intégrées et stratégiques aux niveaux national et local, sera important. Le secrétariat fournit une assistance technique et un renforcement des capacités pour mettre à jour ces plans, renforcer la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques (via le Portail sur les risques et la résilience) et élaborer des politiques de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre et du handicap.

39. La mise en œuvre des programmes d'action nécessite des partenariats, une coordination et un plaidoyer au niveau mondial afin d'aligner les efforts internationaux sur les priorités nationales. Le Programme d'action de Doha souligne que la solidarité internationale et les partenariats mondiaux sont cruciaux pour faire sortir durablement les pays les moins avancés de cette catégorie. Il est essentiel de renforcer la cohérence des politiques et la collaboration entre les agences internationales, les partenaires de développement et les organisations régionales. Dans ce contexte, les pays en situation particulière, en tant que membres et membres associés de la Commission, peuvent tirer parti des processus intergouvernementaux et des organes d'experts qui sont mis à leur disposition comme plateformes pour demander des partenariats et formuler des besoins de coopération. Ces plateformes peuvent contribuer à atteindre un consensus, établir des normes et réaliser des examens des progrès dans le cadre des programmes clefs de développement, notamment les programmes d'action. Le secrétariat peut utiliser les plateformes sous-régionales existantes pour mobiliser le soutien nécessaire à la réalisation d'économies d'échelle, en particulier pour les petits États insulaires en développement, et il peut aider les pays en développement sans littoral à accéder aux infrastructures et aux accords liés au commerce.

40. Le secrétariat fait fond sur son expertise multidimensionnelle en établissant des connexions entre différents secteurs et en appliquant des solutions transversales. Par exemple, l'appui qu'il fournit à la mise en place de couloirs de transport donne également la priorité à la décarbonisation et à la résilience aux changements climatiques. En outre, le secrétariat facilite l'accès aux nouvelles technologies et aux solutions numériques pour le suivi des changements climatiques et des catastrophes. Pour améliorer continuellement l'appui qu'il fournit, il renforce sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les organes régionaux et sous-régionaux et les parties prenantes nationales.

VI. Questions portées à l'attention de la Commission

41. Un examen plus détaillé des questions abordées dans le présent document est fourni dans le *rapport de 2025 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti d'une nouvelle génération de programmes d'action pour concrétiser les ambitions de développement durable*, qui sera publié et mis à disposition sur le site Web de la Commission avant la quatre-vingt-unième session de la Commission.

42. La Commission est invitée à examiner les priorités et les besoins de coopération mis en évidence dans le présent document et à fournir au secrétariat des orientations sur les éléments qui devraient être approfondis. Ces orientations détermineraient les prochains travaux d'analyse du secrétariat et contribueraient à leur planification et à la formulation de projets de coopération technique et d'aide au renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.